

Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ 

Avril 2018

Un conseil national bien rempli



Du 26 mars au 29 mars avait lieu le conseil national (CN) de l'AREQ, en Outaouais.

Le CN a débuté par le mot de bienvenue de Lise Lapointe, présidente de l'AREQ qui a rappelé que la prochaine élection provinciale devrait se tenir au plus tard le 1^{er} octobre prochain. Ce qui signifie qu'il s'agissait de notre dernier conseil national avant les élections. À cet effet, Lise Lapointe a réitéré l'importance d'unir nos forces avec l'ensemble des associations de

personnes âgées du Québec pour nous assurer que nos enjeux soient prioritaires pour celles et ceux qui souhaitent former le gouvernement du Québec.

Par ailleurs, lors de ce CN, les personnes participantes ont obtenu un suivi de l'ensemble des dossiers menés par les comités de l'AREQ. Il a été notamment question des actualités féministes, avec la situation des dénonciations par le mouvement #moiaussi (#metoo), des actualités environnementales, avec l'avancement du dossier des sacs de plastiques au Québec, ainsi que des premiers travaux du groupe de travail sur l'aide médicale à mourir ayant été créé en début de triennat.

De plus, Martine Lagacé, professeure agrégée au Département de communication de l'Université d'Ottawa et Linda Garcia, professeure et vice-doyenne, gouvernance et secrétaire de la Faculté des sciences de la santé de l'Université d'Ottawa ont fait le point sur les questions du vieillissement et de l'âgisme. Elles ont aussi présenté un projet de convention internationale du droit des personnes âgées, un enjeu très inspirant que l'AREQ vise à appuyer.

Enfin, l'AREQ a présenté aux membres des outils structurants, notamment par son plan d'action et des formations qui seront offertes partout en région afin d'appuyer les efforts des bénévoles sur le terrain.

Dans ce numéro

Conseil national	1
Certification des résidences privées pour aînés	2
Révisions budgétaires	3
ASSUREQ	4
Conférences et formations offertes par l'AREQ	5
Documents du CN dans l'extranet	5
Cahier de fiches d'action	6
Atelier sur la sécurité des aînés à domicile	7
Marche du courage Procure	8
Gagnantes du concours La Personnelle	9

Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés

Le 21 mars dernier, le gouvernement a rendu public le règlement relatif à la certification des résidences privées pour aînés. De nombreux changements sont apportés aux normes que doivent respecter les exploitants des résidences privées pour obtenir la certification du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Depuis le 5 avril dernier, les résidences privées pour aînés sont regroupées en quatre catégories au lieu de deux comme c'était le cas auparavant. Chaque catégorie est définie par le type et le nombre de services offerts.

Catégorie	Service
1	<p>Au moins 2 services parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Services de repas Services de sécurité Services de loisirs ou services d'aide domestique <p>La distribution de médicaments n'est pas autorisée</p>
2	<p>Services d'aide domestique incluant obligatoirement la distribution de médicaments</p> <p>Au moins 1 service parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Services de repas Services de sécurité ou services de loisirs
3	<p>Au moins 1 service d'assistance personnelle</p> <p>Au moins 1 service parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Services de repas Services de sécurité Services de loisirs ou services d'aide domestique
4	<p>Au moins 1 service infirmier</p> <p>Au moins 1 service parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Services de repas Services de sécurité Services de loisirs Services d'aide domestique ou services d'assistance personnelle

Suite à la page suivante

Les résidences de catégorie 1 et 2 sont destinées aux personnes âgées autonomes alors que celles des catégories 3 et 4 visent les aînés semi-autonomes.

Par ailleurs, les normes relatives à la surveillance ont été revues. Ainsi, pour certaines résidences, la surveillance peut dorénavant être exercée par une personne bénévole, un locataire ou une personne résidente.

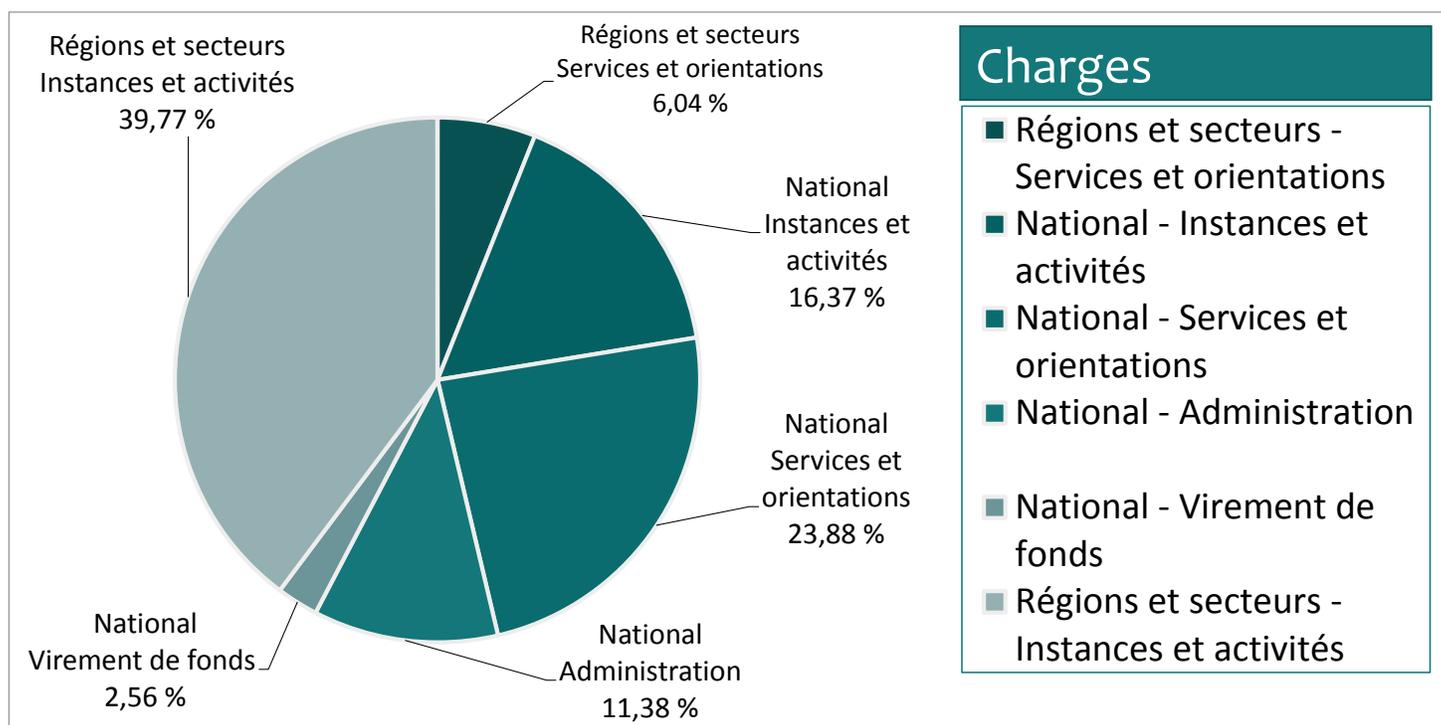
Enfin, la nouvelle réglementation rend obligatoire la vérification des antécédents judiciaires d'une personne avant son embauche. Le respect du choix du pharmacien de la personne résidente est également prévu au règlement.



Révisions budgétaires 2017-2018

Les membres du conseil national de l'AREQ ont adopté les révisions budgétaires 2017-2018. Près de la moitié des sommes inscrites au budget, qui est de l'ordre de 5,6 millions de dollars, sont retournées aux régions et aux secteurs.

Voici la répartition des sommes :



ASSUREQ

Information concernant la couverture des fournitures diabétiques à compter du 1^{er} avril 2018

Depuis quelques mois, de nouveaux systèmes de surveillance de glucose sont apparus sur le marché. Il s'agit des systèmes Flash de surveillance de glucose de type Freestyle Libre qui utilisent des capteurs plutôt que des bandelettes pour la prise de glycémie.

Nouveautés concernant le régime d'assurance maladie d'ASSUREQ

Depuis le 1^{er} avril 2018, le régime d'assurance maladie d'ASSUREQ (Santé et Santé Plus) prévoit le remboursement des fournitures diabétiques selon les modalités suivantes :



Remboursement d'un lecteur de glucose par personne assurée, selon les dispositions prévues au contrat (sous la garantie *Glucométre*).



Remboursement de 26 capteurs par personne assurée, par période de 12 mois, soit un capteur tous les 14 jours selon les recommandations du fabricant (sous la garantie *Médicaments admissibles* et non couverts par le RGAM).

ATTENTION : il y a un processus d'autorisation préalable pour obtenir le remboursement du lecteur de glucose Freestyle Libre et de ses capteurs. Le médecin traitant devra remplir le formulaire d'autorisation approprié et, pour être admissible au remboursement, la personne doit être atteinte de diabète, être traitée à l'insuline et devoir mesurer sa glycémie plus de 4 fois par jour.



Où trouver le formulaire d'autorisation préalable pour les capteurs?

Le formulaire [Demande d'autorisation de paiement système Flash de surveillance du glucose](#) est disponible sur le site ACCÈS|assurés de SSQ au ssq.ca ou en communiquant avec le service à la clientèle de SSQ au 418 651-6962 ou au 1 888 833-6962.

Plus de 30 conférences et formations pour les membres

Lors du dernier conseil national de l'AREQ, les personnes présidentes de secteur ont pris connaissance des conférences et des formations offertes par l'Association. Ces formations, qui s'inscrivent dans le plan d'action national 2017-2020, s'adressent en premier lieu à nos membres, dans les régions ou dans des secteurs regroupés, mais peuvent également être offertes à des organismes et des groupes partenaires.

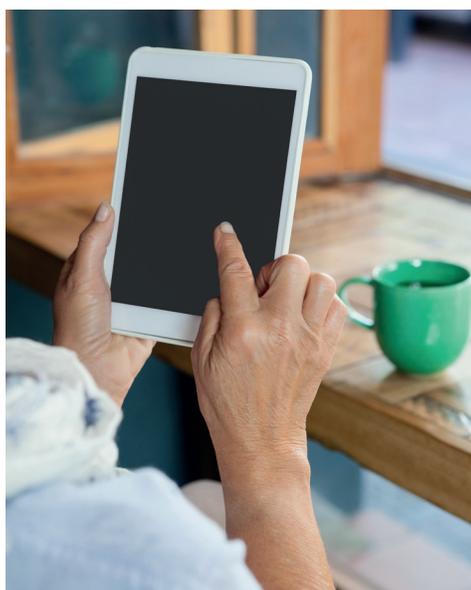
La trentaine de formations offertes couvrent des sujets aussi variés que la santé, les stéréotypes à l'égard des femmes âgées, le logement, les assurances, la rente de conjoint survivant, les enjeux énergétiques, la consommation responsable, les besoins des hommes âgés, Facebook, la prise de parole en public, la trésorerie et le secrétariat.

Les demandes, qui doivent être acheminées par les personnes présidentes de région, sont évaluées en fonction des disponibilités des ressources et des priorités de l'Association.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter [l'offre de conférences et de formations](#) sur le site Internet de l'AREQ.



Conseil national : plusieurs documents de présentation dans l'extranet



Plusieurs présentations ont été effectuées lors du conseil national (CN) printanier 2018, en lien avec les dossiers portés par l'Association.

Les membres du conseil national sont invités à consulter la section réservée à leur intention, dans [l'extranet de l'AREQ](#), pour télécharger les présentations PowerPoint à propos de l'action sociopolitique, des femmes, des hommes, de l'aide médicale à mourir, de la retraite, de l'environnement et du développement durable, ainsi que des communications. Ils y trouveront également deux documents (graphique et tableau) en lien avec les révisions budgétaires 2017-2018.

De plus, trois documents relatifs aux formations en atelier sont disponibles, soit le diaporama du rôle d'un membre du conseil national, la fiche de déroulement des débats ainsi que le diaporama du rôle de la personne présidente de secteur.

Il est à noter que les documents relatifs à la présentation des professeures Linda Garcia et Martine Lagacé, sur la convention internationale des droits des personnes âgées, ne sont malheureusement pas disponibles.

Un cahier de fiches d'action à votre disposition!

L'automne dernier, l'AREQ a adopté une nouvelle formule, ciblée et simplifiée, à l'égard de son plan d'action national (PAN), pour le triennat 2017-2020.

Les objectifs poursuivis par cette nouvelle approche sont les suivants :

-  Faire du plan d'action un document évolutif et vivant.
-  Rejoindre davantage les régions et les secteurs.
-  Contrer l'essoufflement chez nos membres et nos ressources.
-  S'adapter à la conjoncture.

Chaque action s'accompagne d'exemples précis, qui seront inscrits en continu. Ainsi, une mise à jour du PAN est produite chaque mois à l'intention des membres du conseil national.



Plan d'action national 2017-2020

Fiche d'action



ACTION 17
Cerner les attentes et les besoins de nos membres, notamment les nouveaux

AXE La vie associative

ORIENTATION Assurer des services de qualité

CHAMP D'INTERVENTION L'analyse et le suivi des besoins des membres actuels et futurs

Actions	État de réalisation
 Ex. : Organiser des activités d'accueil et d'intégration pour les nouveaux membres	<input type="radio"/> [Entrer la date de réalisation]
	<input type="radio"/>
	<input type="radio"/>
	<input type="radio"/>
	<input type="radio"/>

 En 2015, l'AREQ a réalisé un sondage CROP auprès de ses membres pour mesurer leur satisfaction envers les services qui leur sont offerts. L'AREQ a également sondé leur point de vue sur plusieurs sujets de fonds et d'actualité. L'AREQ est ainsi en mesure de définir ses orientations et de bonifier son offre de services au fil des ans.

L'AREQ a également préparé une série d'outils à l'intention des régions et des secteurs. Parmi ces outils, on retrouve un cahier, qui contient le plan d'action en un coup d'œil ainsi que 47 fiches pour autant d'actions inscrites au PAN.

Chaque fiche contient l'axe, l'orientation, le champ d'intervention auxquels se rattache l'action, de même qu'un complément d'information de type « Saviez-vous que? ». Bien qu'elles soient regroupées dans un cahier, les fiches peuvent aussi être consultées, complétées ou imprimées individuellement.

Il s'agit d'un moyen supplémentaire pour s'approprier le plan d'action et diffuser l'information auprès des membres de l'AREQ lors de nos activités, par exemple les assemblées générales, ou encore dans les outils d'information de l'Association.

Il est à noter que le cahier de fiches ainsi que les 47 fiches d'action individuelles sont déposés dans l'extranet de l'AREQ, sous l'onglet « Conseil national ».



Atelier sur la sécurité des aînés à domicile

Ambulance Saint-Jean a développé un atelier de formation sur la sécurité des aînés à domicile, qui est offert sur l'ensemble du territoire québécois.

D'une durée de deux heures et demie à trois heures, selon le nombre de participants, l'atelier s'adresse aux aînés, à leurs proches, jeunes et moins jeunes, ainsi qu'aux intervenants de première ligne (policiers communautaires, intervenants sociaux, préposés et infirmières auxiliaires) œuvrant auprès des aînés de toutes les régions du Québec qui désirent intervenir pour sécuriser leur milieu de vie. Un guide du participant de 50 pages y est aussi offert.

L'atelier touche les éléments suivants :

- Les **ressources** à la disponibilité des aînés et de leurs proches aidants.
- La **prévention de chutes**, la cause la plus importante de décès prématurés et d'accidents (environnement, habillement et principes de base de déplacement sécuritaire).
- La prévention des accidents et pouvoir donner les **soins d'urgence de base** (en cas de chute, d'étouffement, de brûlure ou d'empoisonnement) à domicile. Savoir utiliser un défibrillateur, apprendre les exercices pour cultiver le maintien de l'équilibre.
- La préparation pour les **situations d'urgence** : organiser des plans d'évacuation et trousse de survie pour quitter son domicile ou devoir s'y confiner.

Une formation de base sur la **réanimation cardio-respiratoire (RCR)** y est aussi enseignée.

L'atelier est offert au coût de 15 \$/personne uniquement pour défrayer les coûts du guide et les dépenses liées à la tenue des formations.

Les personnes présidentes de secteur intéressées à accueillir les ateliers sont invitées à communiquer avec Suzanne Boivin, chargée de projet à Ambulance Saint-Jean, au 514 225-2512 ou par courriel à suzanne.boivin@qc.sja.ca.

Le dimanche 17 juin,

marchez en famille

contre le cancer de la prostate

Inscrivez-vous
marcheducourage.ca

12^e édition

Parc du Mont-Royal

LA MARCHÉ
DU COURAGE
PROÇURE



PROÇURE
Halle au cancer de la prostate.
The Force Against Prostate Cancer.

Présentée par
astellas



Activités prévues en avril

6 et 7 avril

Session de préparation à la retraite (Magog)

10 avril

Comité national de l'action sociopolitique

13-14 avril

Session de préparation à la retraite (Lévis)

16 avril

Comité national des statuts et règlements

18 avril

Conseil exécutif

19 avril

Comité national du magazine Quoi de neuf et des communications

Bravo aux deux membres de l'AREQ gagnantes de 1 000 \$ au concours de La Personnelle!

Gagnante d'un prix secondaire
concours 2017



M^{me} Suzanne Mimeault

Gagnante d'un prix secondaire
concours 2017



M^{me} Lise Larouche



Pour nous joindre

Rédaction et coordination

[Samuel Labrecque](#)

Participation

Martine Faucher
Johanne Freire
Ginette Plamondon
Dominic Provost

Conception et réalisation

[Martine Faguy](#)

Relecture

Nathalie Dion
Martine Faguy

